

Référence : Réponse aux inquiétudes au sujet du respect des droits de l'homme sur les sites des grands projets au Cameroun

Invité à répondre aux inquiétudes mentionnées par l'association « Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme - RECODH » dans son rapport d'observation sur le respect des droits de l'Homme sur les sites de grands projets au Cameroun, COYNE ET BELLIER souhaite apporter les informations suivantes.

Dans le cadre des travaux de construction du barrage de Lom Pangar, COYNE ET BELLIER s'est vu confier une mission de Maîtrise d'œuvre, pour le compte du Maître d'Ouvrage EDC. Ces prestations de Maîtrise d'œuvre ont pour objectif d'assurer le bon déroulement des travaux dans le respect de la qualité, des délais et des coûts et la mise en service efficace du barrage.

En tant que Maître d'œuvre des travaux, COYNE ET BELLIER utilise tous les moyens contractuels à sa disposition pour contrôler la mise en œuvre par l'entreprise chargée des travaux, CWE, des dispositions du cahier des charges et suivre les actions correctives si nécessaire.

La mission de COYNE ET BELLIER n'a pas pour objet la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) du projet, incluant notamment le Plan d'Indemnisation et de Réinstallation (PIR) qui fait l'objet des recommandations principales du rapport du programme d'appui à la société civile. De manière générale, COYNE ET BELLIER observe que les recommandations formulées en fin de rapport par l'association RECODH ne lui sont pas destinées.

COYNE ET BELLIER tient enfin à souligner son attachement aux droits fondamentaux et son action déterminée à respecter les droits de l'Homme dans le cadre des missions qui lui sont confiées dans le monde entier.